



**PROJET DE PHOTOTHEQUE-CADRE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE
PROPOSEE PAR TERRES DE LOIRE
DANS LE CADRE DU PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE**

ANNEXE METHODOLOGIQUE

Annexe méthodologique

SOMMAIRE

I. OBJECTIFS DE LA PHOTOTHEQUE-CADRE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE p. 3
1. Une complémentarité par rapport aux structures institutionnelles p. 3
<i>a. Une approche transversale synthétique et pluridisciplinaire</i> p. 3
<i>b. Une participation au « Porter à connaissance » du service public</i> p. 4
2. Un outil de vision globale des ressources patrimoniales p. 4
3. Vers une définition des concepts de patrimoines, paysages et paysages patrimoniaux p. 5
<i>a. Le patrimoine : un bien commun ayant une valeur collective et identitaire</i> p. 5
<i>b. Le paysage : un espace qui s'offre à la vue qui résulte des interrelations entre nature et société</i> p. 5
<i>c. Le paysage patrimonial : espace commun digne d'être transmis</i> p. 5
II. MISE EN OEUVRE DE LA PHOTOTHEQUE-CADRE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE p. 6
1. Identifier et caractériser les sites de référence d'intérêt paysager et patrimonial p. 6
<i>a. Le site de référence associé à une forme paysagère donnée</i> p. 6
<i>b. Tenir compte du patrimoine ordinaire et réhabiliter les rivières en relation avec les zones humides</i> p. 6
<i>c. Intégrer des indicateurs partagés de caractérisation et de suivi des sites</i> p. 7
2. Mettre au point une structuration des paysages p. 9
3. Réaliser des référentiels territoriaux facilitant le partage de la connaissance fondamentale et opérationnelle p. 9
<i>a. Constituer des cadres d'accueil communs de publication des données</i> p. 9
<i>b. Recueillir les données et les diffuser en contribuant au « porter à connaissance »</i> p. 10
4. Développer des outils de visualisation spatialisée p. 10
<i>a. Utilisation de la photographie pour caractériser les sites de référence</i> p. 10
<i>b. Une gamme d'outils de diffusion des données</i> p. 11
III. PERSPECTIVES DE LA PHOTOTHEQUE-CADRE : VERS UNE GESTION PATRIMONIALE PARTAGEE p. 12
1. Récapitulatif des bénéfices de la Photothèque-Cadre p. 12
2. Sensibilisation d'un large public en vue d'une participation à une veille territoriale p. 12
3. Conjuguer développement des territoires ruraux et la qualité des paysages p. 13
4. Une Photothèque-cadre pour une gestion patrimoniale p. 14
REFERENCES ET EXTRAITS BIBLIOGRAPHIQUES p. 15
Tableau 1 : Tableau récapitulatif des sites de référence pour un « Porter à connaissance » p. 18
Tableau 2 : Tableau prévisionnel des données et documents à valoriser p. 19



**PROJET DE PHOTOTHEQUE-CADRE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE
PROPOSEE PAR TERRES DE LOIRE
DANS LE CADRE DU PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE**

Annexe méthodologique

I. OBJECTIFS DE LA PHOTOTHEQUE-CADRE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE

1. Une complémentarité par rapport aux structures institutionnelles

a. Une approche transversale synthétique et pluridisciplinaire

Partant du constat qu'« on ne protège bien que ce que l'on connaît bien », il est plus que jamais nécessaire d'assurer de façon continue la **diffusion de l'information** concernant l'eau, la biodiversité et les paysages. Cette continuité peut être assurée à la fois dans l'espace, en veillant à pouvoir disposer d'une vision globale de l'ensemble des territoires - sans limiter les données à quelques sites privilégiés bien connus - ainsi que dans le temps grâce à un suivi des dynamiques et évolutions des indicateurs patrimoniaux. C'est pourquoi, Terres de Loire propose un Projet de Photothèque-cadre paysagère et patrimoniale qui vise à mettre à la disposition, notamment par Internet, auprès du grand public mais aussi des collectivités territoriales ainsi que des services publics, les données concernant les sites, patrimoines et paysages, biens communs vivants du Bassin fluvial de la Loire. C'est ce qu'évoque le Conseil scientifique du Plan Loire par : *« Cette base de données serait a priori disponible librement sur un site de la Toile accessible à tous »*.

Or la superposition des missions et compétences des gestionnaires et producteurs de données, sur un même territoire, rend peu aisée à appréhender leurs implications et incidences concrètes sur le terrain. Ce sont les conséquences du « mille-feuille institutionnel » que déplore France Nature Environnement : « [mille-feuille] qui soulève une foule de difficultés pratiques pour sauvegarder une vision d'ensemble et s'impliquer convenablement ». De plus, les informations diffusées à différentes échelles territoriales sont souvent difficiles d'accès, du fait de leurs **dispersion et hétérogénéité** et ne sont pas rendues systématiquement accessibles à tous. Chaque organisme a en effet sa propre politique de mise à disposition des données (support de diffusion, type de classement, etc.), avec la difficulté supplémentaire qu'implique la demande d'autorisation d'exploitation liée au légitime respect des droits de la propriété intellectuelle attachée aux produits iconographiques (dessins, schémas, croquis, photos, cartes) qui nécessite le patient travail d'identification des auteurs et co-financiers.

A cela se rajoute le fait que les structures institutionnelles existantes (Ministères, INRA, CEMAGREF, ONF, MNHM, Agences de l'Eau, DIREN, DRAC, DDAF, Conseils régionaux, Conseils généraux, Communes...), de par leur fonctionnement, transmettent des données qui se limitent à une zone administrative donnée (régions, départements, pays...) et à un secteur thématique lié à leurs missions et politiques (culture, agriculture, environnement, tourisme...).

C'est pourquoi, le travail initié par Terres de Loire s'inscrit en **complémentarité avec l'action de ces institutions** puisqu'elle propose une **approche transversale à la fois synthétique et pluridisciplinaire**, tant sur le plan thématique que sur les plans territorial, géographique et hydrographique. Cela peut conduire à une meilleure lisibilité et à une mise en perspective des résultats obtenus par chaque organisme en termes d'impacts concrets et visuels sur les patrimoines et territoires. Or comme le rappelle la Plateforme 2008 de France Nature Environnement « *La construction d'un milieu de recherche et d'évaluation en environnement doit être nécessairement pluridisciplinaire* » (Cf. Réf. N°1, p. 67).

Il s'agit donc de rassembler, recueillir et diffuser les données **sectorielles et localisées** - qu'elles soient déjà publiées ou non - provenant notamment de ces mêmes structures institutionnelles - mais aussi d'initiative privée ou associative - et ceci au sein d'un **cadre intégrateur** : le Bassin fluvial de la Loire, composé de 9 régions et 25 départements et qui représente 1/5ème du territoire français. C'est ce que confirme le conseil scientifique du Plan Loire : « *Le projet est de constituer un cadre méthodologique général à l'échelle du Bassin fluvial de la Loire, de présentation des photographies ainsi que de présentation des données relatives à celles-ci* ».

Des démarches de consultation des acteurs en vue de pouvoir collecter les données qu'ils produisent et les référencer sur Internet dans un cadre synthétique, ont déjà été initiées avec succès auprès d'organismes tels que des DIREN, DRAC, DDAF, Conseils généraux, communes et leurs groupements, bureaux d'études... Elles témoignent de la faisabilité d'un tel projet, tout en en révélant aussi les difficultés : il faut bien plus des trois semaines théoriquement légales et de nombreux rappels pour obtenir les données demandées. Quant aux données produites avec des fonds publics, par des émanations de certaines collectivités territoriales, leur mise à disposition reste apparemment soumise au bon vouloir de leurs responsables.

Ainsi, la tâche envisagée exclut bien tout *“travail redondant avec les services régionaux et/ou de l'Etat dont c'est la mission et dont les données sont publiques”*, risque que suggère le Conseil scientifique du Plan Loire, et cela parce qu'aucun organisme public n'a pour mission de réaliser une **intégration à la fois territoriale et thématique** des données ainsi qu'une diffusion auprès du grand public, à l'échelle du Bassin de la Loire.

En outre, le caractère public de leurs données rend possible le travail que propose Terres de Loire qui est fondé sur **l'échange d'informations** avec les structures non seulement institutionnelles mais aussi privées.

De plus, ces organismes disposent, effectivement *“d'importantes bases de données de photographies numériques”* comme le rappelle le Conseil scientifique du Plan Loire. Mais ces bases de données telles que la Base *“Architecture - Mérimée”* du Ministère de la culture sont peu connues du grand public, et retiennent davantage l'attention des spécialistes. Le Projet de Terres de Loire permettra donc de surcroît, de **faire connaître ces différentes bases documentaires** provenant des services régionaux et/ou de l'Etat, tout en resituant les patrimoines correspondants dans leur contexte paysager et territorial, et en facilitant ainsi leur visibilité.

Par exemple, il est aisé sur la Base *“Mérimée”* d'obtenir la liste des monuments historiques d'une ville qui apparaissent par ordre alphabétique et qui sont illustrées par des photos le plus souvent en noir et blanc. Cependant, cette présentation ne permet pas de découvrir les monuments par quartier, ni par rue, ni de connaître leur positionnement les uns par rapport aux autres, par rapport à une rivière ou à une infrastructure naturelle... Même pour des cas simples comme la rue Voltaire à Chinon-37, porte d'entrée touristique et cœur du secteur sauvegardé, il n'est pas possible d'en identifier l'ensemble des bâtiments sans avoir ouvert tous les liens de toutes les pages d'inventaire des patrimoines de Chinon.

Ainsi, si les éléments de patrimoine naturel et culturel sont aujourd'hui bien répertoriés (au sein des bases documentaires des services régionaux, pour ce qui est du patrimoine culturel), ils sont rarement présentés dans leur **contexte paysager**. C'est ce type d'intégration que propose le Projet en exploitant les inventaires publics de classement des patrimoines de façon à les mettre en relation avec les structures paysagères originelles d'une part, ainsi que les gestionnaires concernés d'autre part, afin de faciliter la lisibilité de l'organisation de l'espace et faire prendre conscience de la continuité territoriale et du lien par exemple urbain-ville/rural-campagne.

En outre le Projet apporte un service complémentaire puisqu'il propose de fournir autour d'un noyau constitué de galerie-photos originales et complètes par rapport à la restitution du contexte paysager et patrimonial des documents de connaissance des patrimoines : informations provenant d'autres services régionaux, cartographies, fiches synthétiques... (Cf. § II. 4. Développement d'outils de visualisation spatialisée en page 9).

La Photothèque-cadre paysagère et patrimoniale vise donc à constituer un ensemble organisé de photographies et de connaissances sur les sites patrimoniaux et paysagers, pour un partage de l'information et des bonnes pratiques. Elle vise à garantir l'efficacité du « Porter à connaissance », en s'inscrivant notamment dans le cadre de la *“Charte de l'Environnement (1er mars 2005)”* qui préconise de faciliter l'accès aux *“informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques”* (Article 7).

2. Un outil de vision globale des ressources patrimoniales

Le Projet a l'ambition de réaliser à terme des **tableaux synoptiques**, fondés sur des inventaires actualisés de **présentation, situation et caractérisation** des sites patrimoniaux et paysagers, ceci en rassemblant et en illustrant par des outils de visualisation spatialisée les références réglementaires, documentaires et photographiques qui s'y rapportent, comme l'exprime le Conseil scientifique du Plan Loire : *“il propose la mise en relation de cette base photographique avec des écrits, données et connaissances relatives au bassin de la Loire”*.

L'objectif est ainsi de rassembler et d'intégrer, pour chaque site, les ressources qui le concernent (souvent dispersées ou encore présentées sous des formats hétérogènes...), afin de pouvoir **mettre en exergue les sites paysagers et patrimoniaux de référence** et de bénéficier d'une vision globale sur la qualité des rivières, des paysages et des espaces naturels.

Au vu de la note de phasage du Projet, il apparaît nettement que le projet ne se limite pas à une simple collecte documentaire, puisque ce travail de recueil des données est associé à une exploration approfondie du terrain avec des prises de vues. Il s'agit ensuite d'identifier et de caractériser les sites de référence et de définir des **cadres d'intégration** des données relatives à ces sites ; ceux-ci constituant les modèles de préfiguration des référentiels territoriaux (Cf. § II. 3. Réaliser des référentiels territoriaux facilitant le partage de la connaissance fondamentale et opérationnelle en page 9).

La dernière opération consistera à réaliser des **outils de visualisation spatialisée** (Cf. § II. 4. Développement d'outils de visualisation spatialisée en page 10), permettant d'intégrer et de diffuser ces données sur Internet, le site web de Terres de Loire www.terresdeloire.net ainsi que son blog www.terresdeloire.net/blog étant choisis comme **plate-forme de partage de l'information**.

Par l'intermédiaire de la Photothèque, les concepts de paysage et patrimoine, eau et biodiversité se voient donner un contenu concret, précis, lisible et perceptible par tous.

a. Le patrimoine : un bien commun ayant une valeur collective et identitaire

Un élément en soi ne constitue pas un patrimoine. Il devient un patrimoine lorsqu'il est perçu comme *“un bien commun ayant une valeur collective potentielle”* (Cf. Réf. N°2) et qui a vocation à être transmis par les ascendants (Cf. Réf. N°3). La photothèque-cadre s'attache à reconnaître et mettre en avant les éléments du cadre de vie des habitants et du cadre d'accueil des visiteurs qui présentent une valeur patrimoniale, en relation avec l'identité géographique, historique et culturelle des territoires, comme le précise le Conseil scientifique du Plan Loire : *“Ce projet est centré sur l'identité et l'image (au sens élargi) d'un patrimoine. Il est a priori adapté pour servir cet objectif identitaire”*. Le caractère identitaire est aussi rappelé dans la définition de M. Henri OLLAGON : « Le patrimoine est l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir et à développer l'identité et l'autonomie de son titulaire dans le temps par l'adaptation à son milieu évolutif » (Cf. Réf. N°4).

b. Le paysage : un espace qui s'offre à la vue qui résulte des interrelations entre nature et société

Proposer une définition du paysage est un exercice peu aisé car c'est un concept complexe qui recouvre des dimensions multiples. Même s'il renvoie à la notion d'observation d'après *Le Petit Larousse* : « *Etendue de pays qui présente une vue d'ensemble* », il bénéficie en effet d'une double approche. Le « paysage objectif et scientifique » est considéré comme un ensemble d'éléments matériels qu'il est possible d'analyser ; le « paysage subjectif et culturel » est le fruit de la perception et de la sensibilité individuelle.

La Convention européenne du Paysage (Florence - 20 octobre 2000) propose une définition qui permet de concilier les 2 points de vue : *“le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations”*.

Elle reconnaît en effet à la fois le **caractère perceptif** du paysage, ainsi que son **potentiel d'étude** permettant d'interpréter sa genèse et sa composition suivant des critères différents (géologie, agronomie, écologie, botanique...). La Convention Européenne du Paysage rappelle aussi que les paysages à prendre en considération ne se limitent pas aux paysages remarquables : *« le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien »*.

Le Code de l'environnement, quant à lui, reconnaît le paysage comme *“patrimoine commun de la nation”* (article L110). Ainsi, au-delà des visions dualistes, l'essentiel est de faire connaître ces **paysages patrimoniaux** qui sont *“l'affaire de tous”* (Cf. Réf. N°5) et qui représentent le produit de notre histoire où *“sont inscrits des faits naturels et humains, actuels ou passés, dont certains aspects sont visibles à un moment donné”* (Cf. Réf. N°6).

Or la référence à l'histoire n'implique pas forcément une « conception passéiste » mais au contraire elle met l'accent sur une **vision fonctionnelle du patrimoine** mettant en lumière les interrelations entre les différents facteurs, ainsi que sur une **approche dynamique** du paysage révélant aussi les signes d'évolution (Cf. Réf. N°7) puisqu'il est le « *produit d'interactions entre « nature » et société, lieu de production (lien avec alimentation, santé), lieu de vie, espace de ressources naturelles (biodiversité, sol, eau »* (Cf. Réf. N°8).

Ainsi le concept de paysage n'est pas envisagé selon une vision conservatrice car *“il semble normal de voir les paysages vivre et se transformer au gré des sociétés”* (Cf. Réf. N°9). Il ne s'agit donc pas d'éviter les perturbations mais au contraire de favoriser les conditions d'un « *équilibre dynamique* », afin de « *préserver les capacités d'évolution plutôt qu'un état à un instant donné* » comme le rappelle M. Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, dans son récent article sur la biodiversité (Cf. Réf. N°10). La recherche de la qualité des paysages n'est donc pas liée à une volonté de retour au passé, mais à un besoin d'harmonie. Mais encore faut-il en définir ensemble les conditions par une prospective à l'amont, plutôt que de subir les conséquences d'impacts irréversibles non souhaités, ce qui semble correspondre à l'esprit du Rapport sur la Directive-cadre sur l'Eau établi par M. Guy OBERLIN (Cf. Réf. N°11)

C'est sur ces bases, que seront élaborés des outils permettant d'établir un **état des lieux illustré**, actualisé à périodicité régulière, permettant de suivre les évolutions et transformations affectant les infrastructures naturelles et le paysage qui leur est associé et qui constitue un réceptacle organisé de patrimoines qui le caractérisent et le composent.

c. Le paysage patrimonial : un espace commun digne d'être transmis

La démarche sera donc d'identifier les **paysages patrimoniaux** qui sont dignes d'intérêts et « *dignes d'être transmis (...). Pour garder du sens et de la pertinence, [le paysage patrimonial] se doit d'être documenté et interprété* (Cf. Réf. N°12) ». Il s'agit alors de mettre en œuvre des méthodes pour identifier et caractériser ces paysages patrimoniaux et dans un premier temps, de les reconnaître en leur attribuant **une valeur**, suivant des critères à définir (historique, esthétique ou écologique...) : « *La notion de paysages reconnus est traitée à travers des références concrètes exprimant des valeurs souvent bien partagées, en particulier en matière de reconnaissance sociale et d'identité régionale. Il s'agit en particulier des sites historiques, des sites évoqués dans la littérature et représentés dans l'art, à l'échelon régional mais aussi local. Les sites faisant l'objet de protections institutionnelles au niveau national font également partie de ces paysages reconnus.* » (Cf. Réf. N°13). C'est dans ce sens que s'inscrit la démarche de définition des concepts de « sites de référence », « séquences patrimoniales » au sein des « grands ensembles paysagers », qui sera développée dans la deuxième partie de cet exposé (Cf. II. § 1. et 2. en pages 6 à 9).

Afin que chacun puisse bénéficier d'une **vision globale et synthétique** concernant les ressources naturelles des territoires, afin de pouvoir les évaluer, il est nécessaire d'identifier et caractériser les paysages patrimoniaux dans toutes leurs dimensions. Cette connaissance globale du patrimoine doit être **partagée, de manière documentée**, au sein d'un cadre accessible à tous et rendant lisibles ces interrelations.

C'est d'ailleurs l'esprit de l'approche de lecture du paysage à l'échelle locale que préconise par M. Jean-Pierre DEFFONTAINES (Cf. Réf. N°6), pour laquelle il importe de faire croiser les regards et points de vue des acteurs du paysage et de l'aménagement sur un fond de carte commun, ceci dans le but d'une appropriation partagée du paysage en tant qu'enjeu identitaire et de gestion du territoire.

A cette fin, il convient de pouvoir transposer cette démarche à chaque échelle, du niveau local au niveau du bassin fluvial, tout en permettant une continuité d'approche entre ces niveaux géographiques, condition préalable indispensable à l'intégration des politiques conduites dans une perspective d'aménagement et de développement durable.

C'est dans cette perspective que le Projet de Photothèque-cadre se propose de mettre au point des **tableaux de bord des sites, patrimoines et paysages à la fois synthétiques et pluridisciplinaires** intégrant nature, culture, paysage et eau, susceptibles de fournir à la fois une meilleure lisibilité de l'articulation entre les différentes politiques ainsi que des indicateurs des résultats effectifs sur le terrain de ces politiques (Cf document Powerpoint de présentation de la Photothèque-cadre à télécharger sur <http://terresdeloire.net/telecharger/powerpoint/phototheque.ppt.zip>).

1. Identification et caractérisation des sites de référence d'intérêt paysager et patrimonial

a. Le site de référence associé à une forme paysagère donnée

Le concept de **forme (ou structure) paysagère** préconisé par les bureaux d'étude MTDA et ADEL Consultants (Cf. Réf. N°14) permet de court-circuiter les discussions sémantiques, voire idéologiques sur les « entités paysagères » qui impliquent des échelles paysagères différentes pouvant varier selon l'observateur, en fonction de ses besoins. Cette notion de forme paysagère focalise l'attention des acteurs sur les aspects directement perceptibles par le citoyen ainsi qu'opérationnels et utilisables par le gestionnaire.

Chaque forme paysagère est associée à des éléments patrimoniaux. Par exemple, le Véron des Buttes en Indre-et-Loire-37, comprend outre les 8 buttes du Site Natura 2000 des Puy du Chinonais (qui est aussi Site naturel Exceptionnel du PNR Loire-Anjou-Touraine) et site du Conservatoire du patrimoine Naturel de la Région Centre), les autres puy (Puy des Bourdes, Puy des Mollières...), les vallons associés (Vallons de la Durandière et des Petites Croix) ainsi que les sites culturels (Château de Coulaine, bourg de Beaumont-en-Véron...). C'est cette combinaison d'éléments de patrimoines correspondant à une forme paysagère donnée qui est qualifié de **site de référence**.

Il s'agit alors de déterminer les paysages patrimoniaux pour lesquels il faudra distinguer **les sites de référence** présentant un intérêt patrimonial et paysager représentatifs, comme l'exprime M. Jean-Pierre DEFFONTAINES : « Les sites de référence permettent d'associer systématiquement sites et paysages, c'est-à-dire de disposer à la fois d'un point d'entrée dans le territoire, lieu d'observation et d'un point de vue, portion de territoire vue par un observateur » (Cf. Réf. N°6). C'est aussi un site pour lequel on dispose de **références documentaires, photographiques et réglementaires** et qui peut servir de référence, en terme de **bonnes pratiques**.

Concrètement, la couverture photographique des sites de référence, correspondant ainsi à des ensembles cohérents de lieux d'intérêt patrimonial et paysager, représentatifs du Bassin, s'effectuera suivant une répartition proportionnée au sein des différents Ensembles Paysagers de la Loire et de ses affluents (Cf. II. §2. en page 6). Tout lieu présentant un **accès visuel privilégié aux patrimoines naturels, culturels ou paysagers**, servira de point d'entrée au Site de Référence considéré.

b. Tenir compte du patrimoine ordinaire et réhabiliter les rivières en relation avec les zones humides

La première phase consiste donc à identifier un réseau élargi et évolutif de sites communs de référence à prendre en compte et pour lesquels l'observation suivie peut être partagée.

Le Tableau 1 en page 18 récapitule la typologie des sites à porter à connaissance qui font aussi bien partie du patrimoine culturel que du patrimoine naturel constitutifs de la trame du patrimoine paysager. L'identification et la caractérisation de ces sites de référence, s'appuiera à la fois sur **l'exploration approfondie du terrain** - avec souvent plusieurs campagnes de photos sur un même lieu (éclairages ou saisons différentes, nouveaux aménagements, restauration ou destruction d'éléments...) - ainsi que sur **l'exploitation des études et inventaires existants** (Cf. **Tableau 2 en page 19**), il fera aussi l'objet d'une validation administrative et scientifique).

Le Tableau 1 présente les sites en précisant les degrés de protection dont ils font l'objet : il inventorie aussi bien ceux qui sont « reconnus » (protection, inventaire, labellisation...) que les sites du « patrimoine ordinaire ».

Ces sites de proximité, qui pourtant jouent un rôle dans la préservation de la biodiversité ainsi que dans la continuité de la trame verte et bleue (Cf. 3. III. § 3. en page 13), sont souvent délaissés au profit des sites remarquables, qui bénéficient davantage d'outils de protection. Il faut donc **prendre en compte en priorité** « les espaces non protégés, situés entre les grands sites, car ils se dégradent de plus en plus rapidement » ainsi que le rappelle M. Yves DAUGE, Sénateur (Cf. Réf. N°15) et aucun espace n'est à négliger comme l'exprime dans son article sur la biodiversité M. Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS pour le cas du patrimoine naturel : « les stratégies de conservation doivent porter sur l'ensemble de la nature ordinaire » (Cf. Réf. N°9).

C'est aussi le cas des paysages puisque « des pans entiers de paysages de la France, non protégés par des dispositifs juridiques particuliers, ni emblématiques, ni exceptionnels mais qui contribuent à lui donner son caractère, sont mal traités, évoluent sans projet d'ensemble, s'appauvrissent, se banalisent », comme le dit M. François BACH (Cf. Réf N°16).

Ainsi, même le Museum National d'Histoire Naturelle qui réalise un remarquable travail d'homogénéisation et de « Porter à connaissance » des données sur le patrimoine naturel, ne peut prendre en compte les données du patrimoine ordinaire. C'est cette tâche complémentaire que propose de réaliser le Projet en mettant en ligne les informations concernant ces sites non référencés, tout en les illustrant notamment par des galeries-photos. Terres de Loire pourra aussi proposer au Museum l'utilisation de ses propres photographies ainsi qu'aux autres organismes qui souhaiteront donner un contenu visuel aux sites qu'ils font connaître.

Réhabiliter le patrimoine « Eau »

Dans le cadre du Projet, le « patrimoine eau » sera aussi mis en relief car il est souvent négligé, et ceci même par le Grenelle de l'Environnement comme le constate M. Pierre GUY : « L'eau, thème central n'a pas été traité par le Grenelle » (Cf. Réf. N°17). On veillera notamment à replacer les sites dans leur bassin hydrographique, cadre de gestion préfigurant un cadre de lecture géographique commun à tous les acteurs, ceci d'une part afin de révéler les interrelations qui existent au sein des bassins versants et d'autre part afin de réhabiliter zones humides et de rappeler le caractère identitaire des rivières.

La valorisation des composantes du patrimoine eau (vallées et vallons, sources, méandres et ripisylves, îles et boires, noues, mares et fosses, marais, tourbières et étangs...) fournira des éléments importants pour accompagner la création, dans le cadre de la constitution d'un Réseau écologique national, de la trame bleue que France Nature Environnement souhaite voir « cartographiée et opposable qui permettra d'assurer deux objectifs ; la préservation de la biodiversité et le maintien de la ressource en eau » (Cf. Réf. N°1, p. 25).

Des constats éloquentes sur le terrain

Les suivis photographiques de terrain ont déjà malheureusement permis, de constater de nombreuses distorsions entre l'état du patrimoine tel qu'il apparaît à travers les listes d'inventaires et de protection, d'une part, et une réalité hétérogène, d'autre part :

➤ On peut constater que les patrimoines naturels inventoriés à travers les ZNIEFF, par exemple, ont subi des changements d'affectation des sols qui peuvent être liés à la construction de lotissements, à l'enfrichement, la mise en culture, les coupes à blanc, l'exploitation de carrières, le développement d'infrastructures routières... Le Réseau Natura 2000 demande aussi à être « revisité » comme l'évoque France Nature Environnement (F.N.E.) « L'élaboration d'un dispositif d'évaluation de l'état de conservation et de surveillance de l'intégrité des sites Natura 2000 est impérative » (Cf. Réf. N° 1, p. 25).

➤ Il existe également des écarts entre des patrimoines remarquables surprotégés et d'autres qui s'avèrent négligés voir abandonnés.

Or, si l'on estime que certaines de ces évolutions sont souhaitables, il serait néanmoins légitime que ces informations soient actualisées régulièrement et accessibles à tous. Parallèlement, il conviendrait de prendre également en compte les sites et stations botaniques d'intérêt local, ainsi que les espaces agricoles à haute valeur naturelle, dont les 2/3 ne sont pas protégés (Cf. Réf. N°1), qui devraient, eux aussi, pouvoir faire l'objet d'un suivi adapté. En effet ce sont eux qui permettent de refléter plus globalement l'état et l'évolution de la nature ordinaire en relation avec la nature remarquable. Des propositions dans le cadre du Projet vont dans ce sens (Cf. II. §. 1. b. Page 5)

Cela n'implique pas forcément de réaliser une étude exhaustive onéreuse et difficile à mettre en oeuvre à l'échelle nationale, mais de consigner dans un premier temps les observations existantes dans la littérature et les connaissances de personnalités qualifiées issues de divers horizons (associations, sociétés savantes, scientifiques, etc.) pour que cette mémoire soit conservée et mise en regard de l'état actuel du patrimoine et des territoires.

➤ En ce qui concerne les sites inscrits et classés pour leur valeur paysagère, si l'on peut constater une efficacité de la Loi de 1930 à l'égard de la protection de ces lieux contre la pression urbaine, il n'en est pas de même pour leur accessibilité visuelle et de leur degré d'entretien et de mise en valeur, facteurs qui conditionnent pourtant largement leur intérêt en tant que patrimoines paysagers, motif initial de la dite Loi "Paysage". Ainsi à cause de la disparition des chemins, de la clôture des propriétés, et de l'enfrichement « on assiste à une fermeture accélérée sans précédent des espaces naturels », comme le rappelle F.N.E. (Cf. Réf. N° 1, p. 21).

Pour ce qui est des patrimoines culturels, on dispose de remarquables outils comme la base de données Mérimée et l'on constate de nombreux efforts pour mobiliser les financements des rénovations d'éléments de patrimoines aux niveaux communal, départemental et national. En revanche, il n'existe par d'outil de type tableau de bord synthétique et actualisable, permettant d'avoir un point de vue global sur les degrés de restauration de ces patrimoines, ainsi que sur les aides dont ils ont bénéficié (fonds européens, subventions nationales, subvention de la Fondation du Patrimoine, etc.).

Contrairement aux sites naturels, ces patrimoines culturels font l'objet de financements plus importants, de nombreux patrimoines demeurent "en péril" et il n'est pas toujours aisé d'avoir une vision claire des priorités à pourvoir, tant pour le patrimoine institutionnalisé (inventorié ou protégé), que pour le patrimoine plus discret, le plus souvent rural, qui ne l'est pas et dont l'intérêt est néanmoins déterminant pour les paysages et la valeur identitaire qu'ils représentent.

Afin de caractériser les sites de référence, il s'agit d'établir un état des lieux de la qualité des paysages, en relation avec les patrimoines, les rivières et les infrastructures naturelles.

Or les inventaires et protections de sites, patrimoines et espaces naturels (Cf. *Tableau 1 en page 18*) peuvent paraître sans objet si l'on ne dispose pas d'**indicateurs clairs et lisibles** par tous sur leur état réel de **préservation** ou sur les **transformations** urbaines et agricoles dont ils peuvent faire l'objet.

D'autre part, il devrait pouvoir être possible de disposer d'informations concernant leur **contexte paysager** ainsi que leur **accessibilités visuelle et physique**, afin que les acteurs décideurs ou gestionnaires puissent prendre en compte l'**ensemble des données patrimoniales**, visibles au sein de ces tableaux de bord, dans leurs décisions de gestion territoriale.

De plus, ces outils seraient susceptibles de permettre à chaque citoyen de connaître et **comprendre les priorités** qui peuvent en ressortir et de **rendre plus lisibles les stratégies des politiques** publiques et les différents niveaux de responsabilité et de financements engagés par les organismes institutionnels, ce qui apparaît bien souvent aux yeux du grand public comme un "millefeuille administratif" difficile à décrypter.

Il est donc nécessaire de disposer d'**indicateurs visuels** fournissant un état des lieux actualisé pour mener une **veille patrimoniale effective et partageable** par tous, à intégrer au sein de référentiels (Cf. II. § 3. *Réaliser des référentiels territoriaux facilitant le partage de la connaissance fondamentale et opérationnelle en page 9*).

Ces **indicateurs d'évaluation de la qualité** doivent correspondre à des critères fiables reconnus par tous. Pour être en mesure de faire un bilan régulier et bâtir un constat aussi partagé que possible avec la population.

Dans le cadre du Projet, les indicateurs de suivi proposés par différents organismes de production de données seront sélectionnés pour rendre compte de l'état des sites de référence considérés et intégrés dans des tableaux de bord de suivi de leur qualité :

- **des indicateurs d'évolution** des menaces qui pèsent sur les milieux et espèces
- **des indicateurs d'évaluation** des mesures correctrices (gestion, aménagement, restauration...).

Un exemple de tableau synthétique présentant les indicateurs d'évolution des menaces sur les différents milieux et d'évaluation des mesures rectificatrices, est consultable à l'adresse suivante :

http://terresdeloire.net/telecharger/grenelle/tableau_indicateurs.htm (Cf. P. J. N°4 *Texte de participation de Terres de Loire au Grenelle de l'Environnement*)

La mise au point de tableaux de bord intégrant ces indicateurs accessibles à tous sur Internet nécessitera d'assurer un suivi dans le temps (photos « avant » et « après ») et dans l'espace (cartographies avec localisation précise) des sites concernés. Il pourra aussi introduire des objectifs de résultats en terme de qualité. Au final, il pourra permettre de hiérarchiser les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Ces tableaux pourront accueillir des indicateurs comme les **indicateurs de suivi de la biodiversité** proposés l'Institut Français de la Biodiversité ou par la Cellule Biodiversité de la Direction de la Nature et des Paysages du Ministère chargé de l'Ecologie (Cf. *Réf. N°18*).

Le Tableau suivant dresse une sélection de ces indicateurs que l'on a classés par secteur et type de patrimoines :

Secteurs	Sélection d'indicateurs de mesure et de suivi de la qualité des sites
Nature et Biodiversité	Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire (directive Habitats)
	Surface des sites Natura 2000 (directive Oiseaux et directive Habitats)
	Evolution de la surface en aires protégées
Paysages et terroirs	Evolution de la diversité des types d'occupation du sol peu artificialisée au niveau local
	Dominance, dans le paysage, des milieux peu artificialisés
	Surface artificialisée annuellement
	Evolution de l'aire occupée par les principaux types d'occupation du sol
	Surfaces de forêts présentant des garanties de gestion durable
	Surface en agriculture biologique
	Surfaces faisant l'objet de mesures agro-environnementales
Rivières et Masses d'eau	Evolution de la teneur en polluants dans les eaux
	Proportion des masses d'eau douce en bon état écologique
	Proportion des masses d'eau de transition et marines en bon état écologique

Le choix de ces indicateurs doit être associé à un système de **veille patrimoniale et territoriale** en relation avec un dispositif d'alerte écologique. Des recommandations seront formulées à partir de l'analyse de ces indicateurs au regard des pratiques mises en œuvre sur le terrain.

Et enfin des prescriptions pourront être exprimées après avoir constaté l'effet de l'application sur le terrain des premières recommandations.

Dans un objectif de **cohérence globale** et de **pédagogie**, et afin de rendre compte des interrelations qui peuvent exister, les sites de référence mentionnés au II. 1. doivent être présentés dans un cadre cohérent, synthétique et intégrateur tenant compte des dimensions structurantes du contexte paysager et hydrographique, mettant en relief leur **aspect fonctionnel et écosystémique**. L'accent sera mis sur le positionnement par rapport aux vallées affluentes, comme l'exprime Alain MAZAS : « *Ce sont les vallées adjacentes (ou intermédiaires) qui assurent le plus souvent la continuité entre l'arrière-pays et le fleuve. Puys, coteaux et vallons constituent autant de points éminents tant sur le plan de leur intérêt culturel, historique et légendaire, que sur celui de leur richesse bioécologique et paysagère* » (Cf. Réf. N°20).

Dans cette deuxième phase, le travail consistera à proposer une structuration des paysages permettant de rendre compte de l'organisation de l'espace et qui tienne compte des différentes études, rapports de recherche, atlas des paysages, cartographies et programmes existants.

Le Bassin de la Loire sera structuré en 40 **Grands Ensembles Paysagers** qui fournissent un cadre d'approche globale intégrant les sous-bassins des affluents du Fleuve Loire, ce qui correspond à 10 Grands Ensembles Paysagers pour la Vallée de la Loire et 30 pour ses affluents.

Le passage de l'échelle de bassin jusqu'à celle du finage communal nécessite de prendre en compte des niveaux intermédiaires structurés de façon homogène et pertinente par rapport aux formes paysagères existantes. Outre les 40 Grands Ensembles Paysagers, on introduira donc 2 autres niveaux :

- les **Séquences patrimoniales** qui correspondent à des biefs départementaux et intègrent à la fois les unités paysagères définies dans les Atlas paysagers départementaux et les unités fonctionnelles hydrographiques que forment les bassins versants. Chaque Grand Ensemble Paysager est composé de Séquences Patrimoniales.

- les **Sites de référence** qui composent les Séquences patrimoniales (Cf. II. §1.a. en page 6). Pour les Séquences patrimoniales portant sur des zones-clés emblématiques du Bassin (confluences, coteaux, corniches...), un approfondissement permettra de déterminer l'ensemble des sites de référence de la séquence patrimoniale, en veillant à garantir l'exhaustivité des éléments tant naturels que culturels.

La mise au point de la caractérisation paysagère du Bassin de la Loire se traduit par la définition progressive des séquences patrimoniales à l'échelle des départements dont, à titre d'exemple, 22 séquences patrimoniales pour l'Indre-et-Loire et 22 séquences patrimoniales pour le Maine-et-Loire.

3. Réaliser des référentiels territoriaux facilitant le partage de la connaissance fondamentale et opérationnelle

a. Constituer des cadres d'accueil communs de publication des données

Une fois définis les sites de référence ainsi que la structuration paysagère, la troisième phase consistera à rassembler les ressources photographiques documentaires et réglementaires et à constituer des cadres d'accueil communs de publication des données sur Internet, **définis selon des critères géographiques, hydrographiques et paysagers**.

Ils visent ainsi à répondre à une double exigence : faire apparaître les patrimoines et paysages, re-situés dans les grands ensembles paysagers de la Loire et de ses affluents et aussi, rendre compte de la « nature remarquable » en relation avec les infrastructures de la « nature ordinaire ».

Ces cadres pourraient préfigurer les **référentiels territoriaux** d'intérêt commun tels qu'ils ont été proposés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, susceptibles de constituer des outils de base complets, à consulter préalablement à tout aménagement entrepris par des acteurs locaux dans différents secteurs : agriculture, équipement, environnement, eau, paysage, culture et tourisme, dans la perspective d'une gestion territoriale intégrée, harmonieuse et durable.

Ces référentiels pourraient être définis à partir des « séquences patrimoniales » qui intègrent les 4 dimensions structurantes suivantes :

- les **formes paysagères** (répondant ainsi aux prescriptions de la *Loi Paysage* - 8 janvier 1993), qui s'appuient à la fois sur les Atlas départementaux des Paysages, les études locales ainsi que les Chartes de Parcs naturels régionaux, et qui mettent en relation les éléments de paysages remarquables, tels que les sites classés et inscrits, avec les paysages plus « quotidiens » (comme le préconise la *Convention européenne du Paysage* - juillet 2006), caractérisés par un patrimoine rural plus discret (patrimoine de Pays, terroirs viticoles, bocages, rivières, forêts, hameaux, etc.).

- les **infrastructures naturelles**, constitutives des trames vertes et corridors écologiques, qu'elles soient reconnues comme ZNIEFF par les DIREN, Zones humides (au sein du *Programme national de recherche sur les zones humides*, initié en 1996) et Espaces naturels sensibles par les départements, sites du réseau Natura 2000 par la *Directive Européenne « Habitats, Faune, Flore »*, ou bien qu'elles représentent de plus modestes stations botaniques du patrimoine rural (haies, bords de rivière, arbres remarquables, etc.) ;

- **les bassins versants**, en tant qu'unités fonctionnelles hydrographiques (en accord avec la *Directive cadre Européenne sur l'eau* - 23 octobre 2000, dont l'un des grands principes est d'assurer une gestion par bassins versants et masses d'eau) que l'on peut analyser en s'appuyant sur les SAGE ou, pour les territoires hors SAGE, sur les études conduites par les syndicats de rivière, ainsi que sur les cartes de Cours d'eau des DDAF et les Plans départementaux de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles des Fédérations départementales de Pêche et de l'ONEMA ;

- **les territoires administratifs**, dépositaires d'une valeur identitaire et patrimoniale partagée, aux différentes échelles géographiques : régions, départements, Pays loi Voynet et agglomérations, jusqu'à l'échelle communale - dont l'importance est soulignée par le Conseil National de la Protection de la Nature (*Cf. Réf. N°20*) - et qui doivent également tenir compte des territoires de gestion définis par les Documents de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier (DGEAF) des DDAF.

Il est possible d'avoir un aperçu des référentiels territoriaux en cours de mise en place à la page du site de Terres de Loire : <http://terresdeloire.net/paysages/referentiels/ref.htm> et à titre d'exemple bien développé le Référentiel territorial de la **Séquence Patrimoniale "Confluence Loire-Vienne-37"** à l'adresse suivante : http://terresdeloire.net/paysages/referentiels/sequences/sp37/sp37_conf.htm

Ces cadres territoriaux (constitués notamment de fonds de cartes communs et de tableaux de bord) où peuvent s'inscrire et dialoguer les visions dites « passésistes » du paysages avec les plus modernistes, les visions esthétiques avec les plus fonctionnelles, autour d'une base concrète, permettront d'éviter les enlacements idéologiques et stériles.

Il est à noter que c'est à l'échelle des référentiels territoriaux que doivent être établis les indicateurs d'évolution de la diversité, pour qu'ils soient appropriables par tous et particulièrement par les acteurs de leur gestion. Il convient qu'ils soient caractérisés à l'aide des noms de lieux faisant référence à **la toponymie et à la mémoire des habitants** (ruisseaux, puys, vallons, lieux-dits, appellations locales données aux structures géologiques et paysagères...) - et non pas de simples « tramés » ou « nuages de points » sur des cartes « anonymes » à une échelle difficilement appréhendable par tous - ceci pour une **lecture claire des enjeux en relation avec le paysage vécu au quotidien**.

b. Recueillir les données et les diffuser en contribuant au « porter à connaissance »

Les données concernant les sites de référence proviendront des documents produits aussi bien par les services de l'Etat et les établissements publics, des collectivités territoriales et leurs groupements, que par des structures privées : bureaux d'études, structures associatives de préservation des paysages et des patrimoines ou des personnalités qualifiées : chercheurs universitaires et étudiants, photographes professionnels et amateurs... **Le Tableau 2** de la page 19 propose à titre indicatif une liste des documents qui pourront être valorisés dans le cadre du Projet. Il ne vise pas l'exhaustivité et comprend les documents édités sur format papier ou sur Internet.

Si les documents sont déjà sur Internet, des liens permettront d'y accéder, ce qui permettra de mieux les faire connaître auprès de tous. Si les documents ne sont pas encore sur Internet, une démarche auprès des acteurs de demande de transmission des données sera effectuée pour qu'ils puissent être mis en ligne sur le site web de Terres de Loire.

En permettant de renforcer l'intégration des données scientifiques et techniques ainsi que leur diffusion auprès d'un large public, constitué de citoyens aussi bien que d'acteurs de l'aménagement territorial, le Projet favorisera au final une **réutilisation pertinente des données publiques** et donc la valorisation des documents produits qui, souvent, « restent dans les tiroirs ». Ceci en écho avec les propos de France Nature Environnement : « *l'accès à l'information scientifique représente un enjeu-clé (...) les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement sont bien placées pour savoir que l'occultation, la rétention et la désinformation ne sont pas mortes* » (*Cf. Réf. N°1, p. 67*).

La démarche proposée peut ainsi contribuer à éviter les doublons et à garantir l'efficacité du « Porter à connaissance », ceci notamment pour les données scientifiques, comme le confirme encore France Nature Environnement « *l'accès à l'information scientifique représente un enjeu-clé* » (*Cf. Réf. N°1, p. 67*).

4. Développer des outils de visualisation spatialisée

a. Utilisation de la photographie pour caractériser les sites de référence

En compléments des tableaux de bord décrits plus haut, et afin de restituer la réalité du terrain, on s'appuiera sur des outils de **visualisation spatialisée** et de **visite virtuelle** des sites de référence. Ces outils sont susceptibles de permettre une **capitalisation** et une **diffusion** régulière des données et images, favorisant à la fois une **continuité** dans les prises de décisions et une **re-mobilisation des connaissances**. Il s'agit donc d'apporter un complément visuel à des données et études publiques, d'un abord parfois ingrat pour le grand public, ceci tout en donnant des précisions concernant les conditions **d'accessibilité visuelle et physique** des sites ainsi que leurs intérêts patrimoniaux.

Ces outils de présentation des sites utilisent la photographie comme un instrument d'observation pour la connaissance scientifique et la lecture des paysages. Déjà plus de 12 000 photos ont été mises en ligne sur le site Internet de *Terres de Loire* (www.terresdeloire.net).

Elles ont pour objectif de constituer la préfiguration d'un noyau exemplaire à l'échelle du Bassin de la Loire de sites de référence destinés notamment à faire connaître les infrastructures naturelles qui tissent localement la trame de la biodiversité des territoires.

Les photographies intégrées dans **des galeries-photos** permettent de restituer le **contexte paysager** des sites et patrimoines et de rendre compte de la **perception visuelle** du terrain. Des diaporamas et vidéos compléteront progressivement la compréhension de l'organisation de l'espace.

Fiches de lecture des paysages et de découverte des patrimoines pour les sites de référence

Ces différents instruments centrés sur la photographie seront intégrés notamment dans des fiches de lecture des paysages et de découverte des patrimoines des sites de référence qui apporteront des synthèses paysagères et des informations de repérage patrimonial détaillées. Elles offriront en effet des **clés de compréhension et de lecture** des "Unités Paysagères", présentées dans les Atlas départementaux des paysages - dont elles constituent un prolongement et un approfondissement localisé et concret.

Elles fourniront également des **clés d'accès** aux territoires, en présentant un état des lieux de l'accessibilité physique et visuelle des paysages et patrimoines. Cet outil peut donc répondre au besoin de connaissance à la fois globale et détaillée du terrain, préalable nécessaire notamment à tout aménagement et développement durable du territoire.

Plusieurs fiches ont déjà été mises en ligne sur Internet :

- Fiche Coteaux et vallons du Ridellois-37 http://terresdeloire.net/paysages/ensembles/coteaux_ridell.htm
- Fiche Corniche angevine-49 http://terresdeloire.net/paysages/ensembles/cornich_angevin.htm
- Fiche Coteaux du pont barré-49 http://terresdeloire.net/paysages/ensembles/pont_barre.htm

Ces fiches permettent de « faire le tour » d'un site en abordant ses différentes dimensions par la référence aux ressources documentaires correspondantes et en proposant un inventaire de ses patrimoines.

D'autres documents didactiques de représentation du paysage seront associés à ces fiches : plan de situation interactif des lieux de référence avec des liens vers les galeries-photos, cartes de synthèse interactives, schémas, croquis et blocs diagrammes tels que ceux des Atlas départementaux des paysages.

Tableaux synoptiques et cartes de référentiels territoriaux pour les séquences patrimoniales

➤ **A l'échelle départementale :**

Pour chaque département sera établi un **tableau synoptique et/ou une carte** de présentation des séquences patrimoniales qui le composent. Une proposition de référentiel territorial (Cf. II. § 3. en page 9) a été développée, à titre d'exemple, pour l'Indre-et-Loire-37 sur une **carte** qui présente les 22 séquences (à l'adresse : http://terresdeloire.net/paysages/referentiels/37/carte_sp22_37.htm). Un tableau synoptique a été réalisé sous la forme d'une première **liste évolutive** de sites de référence associés aux formes paysagères emblématiques, en articulation avec les grands ensembles paysagers dont ils sont caractéristiques et les bassins versants de leurs cours d'eau respectifs. Il a été mis en ligne à l'adresse suivante : http://terresdeloire.net/paysages/referentiels/37/referentiel_sp37.htm

➤ **A l'échelle des Pays (Loi Voynet) :**

A titre d'exemple, ont été définies les 7 séquences patrimoniales du Pays du Chinonais dont on peut visualiser le référentiel territorial sur une **carte** qui présente les 7 séquences patrimoniales définies notamment à partir des rivières et de leurs bassins versants. Cette carte a été mise en ligne à l'adresse suivante : http://terresdeloire.net/paysages/referentiels/37/carte_sp_chinonais.htm

➤ **A l'échelle de la séquence patrimoniale :**

Pour chaque séquence patrimoniale, le référentiel territorial correspondant sera visualisé dans un tableau synoptique (Cf. II. § 3.) selon une organisation qui tient compte des critères géographiques, hydrographiques et paysagers. Il s'agira alors d'intégrer des indicateurs de qualité (Cf. II. § 1. en page 6) qui permettront de faire un état des lieux de chaque site et d'assurer son suivi afin de connaître ses évolutions. A titre d'exemple a été mis en ligne le Référentiel territorial relatif à la Séquence Patrimoniale « Confluence Loire-Vienne » qui est composée de 6 Sites de référence et est accessible à l'adresse suivante : http://terresdeloire.net/paysages/referentiels/sequences/sp37/sp37_confl.htm.

En complément de ces outils et afin de favoriser l'accès de ces données à un large public a été mis en ligne un **Blog** intitulé "**Visites virtuelles des Terres de Loire**" (www.terresdeloire.net/blog) qui constitue l'amorce d'une base de données des sites, paysages et patrimoines du Bassin de la Loire.

1. Récapitulatif des bénéfices de la Photothèque-Cadre

La Photothèque-cadre paysagère et patrimoniale constituera :

- Un **outil de liaison** entre acteurs, ressources et terrain axé sur la mobilisation de l'information
- Un **cadre d'intégration et de diffusion** auprès d'un large public des données scientifiques et techniques sur les sites paysagers et patrimoniaux précis du bassin fluvial de la Loire, avec un double intérêt :
 - *Rendre lisible la structuration paysagère des territoires du Bassin fluvial, autour du fleuve, ses affluents et leurs bassins*
 - *Faciliter l'accès aux informations photographiques, mais aussi documentaires et réglementaires associées aux sites*
- Une proposition de **Référentiels territoriaux communs** définis selon des critères géographiques, hydrographiques et paysagers, permettant le croisement des secteurs et la mise en relation des échelles géographiques
- **Des tableaux de bord des sites** intégrant des indicateurs existants et renseignant sur leur état réel de préservation ainsi que sur leurs évolutions
- Un instrument de **partage des bonnes pratiques** entre les acteurs de l'aménagement, les acteurs économiques, mais aussi les habitants
- **Un dispositif d'identification actualisée et validée des acteurs** institutionnels, associatifs et personnes qualifiées, impliqués dans la connaissance et la gestion des sites et des paysages.

2. Sensibiliser un large public en vue d'une participation à une veille territoriale

Cadre de vie pour les habitants et cadre d'accueil pour les visiteurs, le paysage appartient à tous puisqu'il s'offre à la vue de chacun. Ce bien commun n'est pourtant pas toujours perçu comme tel, ni comme un élément en évolution. Ainsi, bien que sensible à son environnement le grand public ne semble connaître ni l'effet de la modification de l'affectation des territoires, ni l'existence de dysfonctionnements de nature à provoquer des déséquilibres irréversibles (urbanisation incontrôlée, agriculture intensive, dégradation...). Et enfin, il n'est pas forcément conscient du rôle qu'il peut jouer - par ses comportements individuels - dans la régulation des systèmes de gestion des territoires.

Participer à une pédagogie

La démarche proposée ici s'inscrit dans un objectif d'éducation, notamment à l'environnement telle qu'elle est reconnue par France Nature Environnement (F.N.E.) et les autres acteurs de l'environnement : « *l'enjeu de l'éducation et de la formation à l'environnement est de donner à chacun les connaissances et outils méthodologiques lui permettant de comprendre le fonctionnement complexe de son environnement proche et lointain (Cf. Réf. N° 1, p. 64).* Il ne s'agit donc pas uniquement de dispenser un savoir universitaire, car le Projet participera aussi à un rôle d'éveil et de prise de conscience des relations qui relient la société à son environnement, ceci en favorisant une vision systémique des territoires.

En donnant un contenu concret aux notions d'environnement, de paysage, de biodiversité, de patrimoine, il jouera un rôle dans la sensibilisation à des valeurs culturelles communes, comme le rappelle F.N.E. à propos de la : « *Diffusion des connaissances, sensibilisation, éducation, recherche (...) autant d'enjeux culturels (...) qui forment le socle pour l'édification d'un développement durable et désirable des territoires* » (Cf. Réf. N°1, p. 63).

Favoriser l'implication citoyenne

L'ensemble des outils que propose la Photothèque-cadre fondés sur une présentation en images des sites et de leur contexte paysager a pour but de favoriser une **appropriation** par tous des richesses patrimoniales des territoires en tant qu'objets identitaires, encourageant les démarches novatrices en faveur de la **préservation des patrimoines et paysages** et mettant à disposition les outils d'une **veille patrimoniale** responsable et citoyenne à l'échelle du Bassin fluvial de la Loire. Comme l'exprime France Nature Environnement : « *[Cette situation] réclame la participation et la délibération du public par la consultation ou la concertation, le partenariat ou la gestion intégrée. Elle suppose nécessairement une grande transparence, notamment dans l'information* » (Cf. Réf. N° 1, p. 59).

Faciliter la découverte dans le cadre d'un tourisme vert éclairé et responsable

Enfin, le Projet peut aussi être considéré comme un **outil de communication** fournissant des motifs de promenade, dans le cadre d'un **tourisme vert** éclairé faisant apparaître les lieux-clés de découverte des territoires, tels que les panoramas, les lieux d'ambiance et fenêtres visuelles, à connaître et maintenir, ceci tout en garantissant le respect de l'équilibre entre fréquentation et préservation.

Le Projet vise aussi à favoriser un tourisme responsable en sensibilisant aux risques de dégradation des paysages, à la vulnérabilité des patrimoines naturels et aux menaces qui pèsent sur le patrimoine culturel qui l'entoure.

L'objectif sous-jacent est aussi de favoriser le maintien d'une certaine **accessibilité physique** à ces lieux, en prévenant des situations où le manque d'entretien et la négligence peuvent entraîner la fermeture de sites naturels et paysagers ou encore le mitage urbain, la privatisation des chemins communaux, des bords de rivières ou des espaces naturels sensibles, par exemple.

Pour permettre le développement de ces formes d'« **éco-tourisme** » et satisfaire un public en attente de ces prestations, la collectivité a d'ailleurs tout intérêt à garantir la qualité de ces zones naturelles ouvertes à la visite, comme l'évoque France Nature environnement : « *La préservation des espaces naturels et de leurs ressources, est un des points majeurs pour un tourisme durable. La qualité écologique du territoire d'accueil, si elle est sauvegardée sera garante d'un tourisme pérennisé en France (Cf. Réf. N° 1, p. 45).*

3. Conjuguer développement des territoires ruraux, qualité des paysages et biodiversité

Résultante complexe, composée à la fois du substrat naturel et des constructions de l'homme, et en particulier lieu de production notamment agricole, le paysage est composé en majorité par les territoires ruraux. La Photothèque-Cadre fera apparaître la mosaïque des paysages ruraux ainsi que la diversité des patrimoines naturels et culturels qu'ils accueillent.

Œuvrer pour la mise en valeur des territoires ruraux

Or « *qui produit les services environnementaux dans les espaces ruraux ? Dans les questions d'actualité autour de l'évolution de l'agriculture, les agriculteurs sont couramment présentés comme fournissant des services environnementaux en lien avec le développement de nouvelles fonctions dans l'espace rural. Un nombre croissant de politiques publiques visent à rémunérer ces services qui méritent cependant un examen plus approfondi* » (Cf. Réf. N°22).

Les acteurs de l'agriculture jouent en effet un rôle essentiel dans la gestion des paysages et la préservation des patrimoines, qu'ils soient naturels ou culturels, comme l'évoque la **Loi d'orientation agricole 2006 (LOA)** : « *l'agriculture entretient toujours nos paysages : elle reste le fondement d'un tissu rural actif* ».

La volonté du ministère chargé de l'Agriculture semble aussi aller dans le sens du renforcement de l'**attractivité des territoires ruraux** auprès des habitants eux-mêmes et des visiteurs, associée à une agriculture « responsable et respectueuse de l'environnement » pour un **développement durable**.

Parallèlement, les politiques de l'aménagement du territoire doivent aussi être attentives à l'équilibre entre besoin de développement et qualité des ressources patrimoniales. Cela nécessite une réflexion sur l'évolution de la « consommation d'espaces biologiquement disponibles », comme les nomme France Nature Environnement (Cf. Réf. N°1, p.28) au regard de la proportion entre les sites conquis (urbanisme, agriculture intensive...) et les espaces naturels et paysagers encore intacts.

Faciliter la mise en oeuvre des trames vertes et bleues

Le Projet de Photothèque-Cadre peut apporter des éléments de connaissance des territoires ruraux en donnant un contenu visuel notamment au concept de « **trames vertes** », en participant à leur reconnaissance non pas comme des espaces verts inclus dans le monde urbain mais comme de véritables « **corridors écologiques** » ainsi que le mentionne M. Pierre GUY (Cf. Réf. N°17). Cette notion est d'ailleurs très proche de celle d'infrastructures naturelles (Cf. Réf. N° 23). Ces trames vertes « *popularisées par le Grenelle de l'Environnement sont destinées à favoriser la libre circulation des espèces pour faire face aux changements climatiques ou d'autres perturbations* », rappelle M. Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (Cf. Réf. N°10). Elles intègrent notamment les « **milieux prairiaux en tant qu'écosystèmes secondaires indispensables au réseau écologique national** » que met en avant le Conseil National de la Protection de la Nature (Cf. Réf. N°21) et qui font partie des **espaces agricoles à haute valeur naturelle**.

La plupart de ces espaces ne bénéficient d'aucun outil de protection et leur gestion est souvent prise en charge par des associations (LPO, Conservatoires...) comme l'évoque M. Pierre GUY : « *Le Rapport du Groupe 2 [du Grenelle de l'environnement] insiste sur la mise en oeuvre d'une stratégie de développement des aires protégées, oubliant une fois de plus les espaces gérés par le monde associatif* » (Cf. Réf. N°17). La Photothèque mettra en exergue le rôle essentiel que jouent ces organismes dans le maintien de ces trames vertes qui constituent des creusets de la biodiversité.

L'objectif est au final de valoriser non seulement les **trames vertes** mais aussi les **trames bleues** afin qu'elles puissent couvrir l'ensemble des territoires et être articulées en harmonie avec les autres espaces cultivés ou bâtis. L'insertion de ce type de **maillage écologique** dans le cadre de la mise en place d'un Réseau écologique national, pourra permettre d'éviter toute discontinuité dans la biodiversité et d'assurer notamment le brassage génétique des populations faunistiques et floristiques. Il nécessitera, comme l'exprime France Nature Environnement : « *la création d'aires protégées et labellisées intégrant une mise en cohérence des différents outils réglementaires et contractuels de la protection de la nature et tenant compte de la nature ordinaire* » (Cf. Réf. N° 1, p. 24).

Grâce aux informations qui seront transmises en ligne sur les sites et paysages constitutifs de son cadre de vie, chaque citoyen pourra à la fois participer à la création de cette trame verte et bleue et aussi prendre part aux décisions d'aménagement du territoire.

C'est ainsi que la Photothèque-Cadre, en faisant connaître ces biens communs (paysage, eau, biodiversité, patrimoine bâti...), pourra favoriser une **appropriation** par tous des enjeux de leur gestion patrimoniale qui engage chacun, ainsi que le mentionne **la Convention européenne du Paysage** : « *sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun* ». C'est aussi valable pour la biodiversité pour laquelle il est nécessaire d'« *inciter tous les secteurs d'activités (transport, urbanisme, agriculture, énergie...) à prendre en compte cette préoccupation* » comme l'évoque M. Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS (Cf. Réf. N°17).

La nécessité d'un **intérêt partagé** concerne aussi les collectivités territoriales, comme le précise M. Jacques ZEIMERT, Président de « Sauvegarde de la Loire angevine » « *Les communes, maîtresses de l'utilisation des sols, disposent d'une palette d'outils réglementaires suffisante pour gérer ces «paysages du quotidien» mais il faut la volonté politique de le faire. La Commission départementale des sites et paysages pourrait jouer ce rôle d'incitation* » (Cf. Réf. N°15).

Or pour que cette résultante, à la fois produit d'interactions entre nature et société et **élément constitutif de l'identité** des territoires, soit harmonieuse, sa gestion patrimoniale doit se fonder sur une **mémoire partagée** du patrimoine naturel et culturel servant de **référence commune**. Le Projet en fournira un support de médiation illustré qui permettra d'acquiescer une vision globale des territoires du Bassin fluvial de la Loire pouvant faciliter une approche patrimoniale fondée sur une prévention à l'amont plutôt que sur une compensation à l'aval, dans l'optique de garantir l'**équilibre** entre **qualité des paysages et besoins de développement**. Il permettra de mettre à disposition de tous les acteurs publics et privés un cadre clair où chacun pourra s'y retrouver tant géographiquement que thématiquement et de constituer les bases d'une gestion partagée confortant les mécanismes durables déjà amorcés.

Le travail que Terres de Loire propose concerne une **cause d'intérêt général** et relève de l'urgence étant données les conditions actuelles, comme le rappelle M. François BACH de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France : « *il y a encore un immense travail de sensibilisation, de formation, d'animation à faire pour que la protection, la gestion, la mise en valeur des paysages soient prises en compte dans les politiques locales des communes, communautés de commune ou des pays* » (Cf. Réf. N°16). Terres de Loire est à même de mener à bien cette tâche et d'en garantir le bon déroulement, en tant que structure de niveau bassin pouvant à la fois mettre en relation les organismes nationaux, voire internationaux, de bassin et locaux et garder un lien permanent avec les sites et paysages ligériens pour en relever les évolutions locales. Le niveau local apparaît en effet comme l'**échelle pertinente et légitime** pour rendre possible la vision d'ensemble et l'action collective.

Cette opération ne peut pas être effectuée par un bureau d'études qui ne pourrait disposer ni des documents, ni des connaissances nécessaires aux différentes échelles. Il ne pourrait pas non plus en assurer le suivi sur le long terme pour en acquiescer une vision systémique, comme le remarque France Nature Environnement : « *on ne peut espérer dégager de nouveaux savoirs transversaux à coups d'appels d'offres sur trois ans qui changent constamment de direction* » (Cf. Réf. N°1, p. 67) et qui rappelle aussi qu'« *on ne peut tout attendre des institutions internationales et de l'Etat* (Cf. Réf. N°1, p. 12).

En relais avec des structures de bassin, telles que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou l'Etablissement Public Loire, Terres de Loire, **issue d'une initiative interministérielle** (Ministères chargés et de la Culture et de l'Environnement, dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature) et porteuse du Projet, est l'organisme désigné pour le mettre en œuvre. En effet, par son caractère indépendant, par sa souplesse d'action et sa réactivité et enfin par la modestie des moyens dont elle a besoin, Terres de Loire peut réaliser de façon optimale cette opération indispensable à l'obtention d'une **vision systémique et à la cohérence de la connaissance** du bassin de la Loire.

A titre de conclusion, nous citerons France Nature Environnement qui rappelle l'importance du rôle que doivent jouer les associations dans le processus de décision : « *Pour le citoyen, l'association à but non lucratif est un outil majeur (...). Elles [les associations] représentent donc un vaste potentiel d'expertise, elles ont toute légitimité pour tenir un rôle de veille, d'alerte et de proposition* » (Cf. Réf. N°1, p. 61).

Réf. N°1 : Plateforme 2008 « Pour des territoires durables » - France Nature Environnement

Réf. N°2 : Guide de valorisation du patrimoine rural - Collectif d'auteurs – Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - juillet 2001 - p. 10

« La patrimonialisation d'un bien (...) réside dans le fait de lui donner un sens. En effet, ce bien (...) ne peut être considéré en soi comme un élément patrimonial. (...) La patrimonialisation fait d'un bien particulier un « bien commun » ayant une valeur collective potentielle. (...) Il est indispensable (...) d'associer le plus grand nombre d'acteurs potentiellement concernés et de mobiliser le maximum de connaissances sur les usages possibles »

Réf. N°3 : Petit Robert - 1967

« Patrimoine : Ce qui est considéré comme un bien propre, comme une propriété transmise par les ancêtres ».

Réf. N°4 : Définition du patrimoine proposée par M. Henri OLLAGON, Enseignant-chercheur à l'Institut National d'Agronomie de Paris – Séminaire « Patrimoine » - Séance du lundi 5 mars 2001 – Le patrimoine naturel » : Jeux et enjeux entre nature et société – Franck-Dominique VIVIEN – UFR des sciences économiques et de gestion- Université de Reims-Champagne Ardenne

Réf. N°5 : La politique des paysages : entre culture partagée et cohérence territoriale - mars 2006 - Ministère de l'Ecologie et du développement durable

« S'il est naturel de débattre du concept de paysage, la réalité des paysages, (...), est moins ambiguë. La question que nous devons nous poser est moins « Qu'est-ce que le paysage ? », question qui donne souvent lieu à de trop longs débats, mais « Qu'est-ce que ce paysage-ci ? » Et puisque le paysage doit être l'affaire de tous, il est nécessaire que tous en partagent une égale connaissance »

Réf. N°6 : Petit guide de l'observation du paysage : J.-P. DEFFONTAINES, J. RITTER, B. DEFFONTAINES, D. MICHAUD – Ed. Quae 2006 - p. 6

« Le paysage est une portion de territoire vu par un observateur. Y sont inscrits des faits naturels et humains, actuels ou passés, dont certains aspects sont visibles à un moment donné »

Réf. N°7 : Méthode pour les Atlas de paysages - Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux - novembre 2004 - Ministère écologie et développement durable - Véronique BRUNET-VINCK, paysagiste DPLG - p. 35

« Le paysagiste, observateur averti sait décrypter dans le paysage des signes qui indiquent la tendance d'évolution que suit l'unité de paysage. Les éléments de paysage et les structures paysagères tels que le parcellaire, la trame végétale, l'évolution des cultures et des pratiques culturelles, le développement de l'habitat en zone rural, la trame viaire, ... témoignent de l'évolution du paysage à moyen terme. Cependant ce premier décryptage, sur le terrain, des signes d'évolution fait souvent défaut dans les atlas publiés. Il s'agit là pourtant de données essentielles. Les paysages, en effet, ne sont pas figés dans l'état où ils se présentent à un moment donné. Ils sont en constante évolution, plus ou moins rapide, plus ou moins prononcée, mais toujours active »

Réf. N°8 : Les recherches sur le paysage, la biodiversité, la qualité de l'eau dans la région de Pleine-Fougères (Document Powerpoint réalisé par le CAREN - Jacques Baudry INRA Ecologie du paysage, agriculture, biodiversité) - Rencontres de Pleine Fougères- 11 et 12 mai 2007 :

http://www2.ac-rennes.fr/EEDD/enclasse/projets/pleinefougères/docs/recherches_a_pf.ppt

« Paysage : produit d'interactions entre « nature » et société, Lieu de production (lien avec alimentation, santé), Lieu de vie, Espace de ressources naturelles (biodiversité, sol, eau) ».

Réf. N°9 : Manifeste pour le Paysage - CAUE-45

« Il semble normal de voir les paysages vivre et se transformer au gré des sociétés »

Réf. N°10 : « Nouveau regard sur la biodiversité » - Mensuel d'informations du Conseil Général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux – « Agriculture, Alimentation et Espaces Ruraux » – mai 2008 - N°23 – Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS – pp. 1 à 3

Réf. N°11 : La Directive-cadre sur l'Eau et son objectif de Bon Etat – Un soutien majeur à la durabilité des usages autour du Lac du Bourget – Guy OBERLIN – Conseils scientifiques du comité de Bassinet du lac du Bourget – mai 2006

Réf. N°12 : « Les figures d'un pays » : les paysages wallons à la lumière de leur artialisement : le cas des hautes fagnes et de la vallée de la semois 1 - Stéphanie QUÉRIAT 2 GUIDE Université Libre de Bruxelles CPDT - Belgium - Paper Presented at the Forum UNESCO University and Heritage 10th International Seminar - "Cultural Landscapes in the 21st Century" - NewcastleuponTyne, 1116 - April 2005 - Revised: July 2006

« Le paysage patrimonial est défini comme un paysage jugé digne d'être transmis et entretenu. Pour garder du sens et de la pertinence, il se doit d'être documenté et interprété. Pour qu'il soit représentatif de l'ensemble des aspirations (perceptions) de la population, ses critères de qualification devront être variés. Sur cette base, différentes méthodes ont été mises en œuvre pour identifier et caractériser les paysages patrimoniaux »

Réf. N°13 : Méthode pour les Atlas de paysages - Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux - novembre 2004 - Ministère de l'Ecologie et du développement durable Véronique BRUNET-VINCK, paysagiste DPLG - p. 26

« La notion de paysages reconnus est traitée à travers des références concrètes exprimant des valeurs souvent bien partagées, en particulier en matière de reconnaissance sociale et d'identité régionale. Il s'agit en particulier des sites historiques, des sites évoqués dans la littérature et représentés dans l'art, à l'échelon régional mais aussi local. Les sites faisant l'objet de protections institutionnelles au niveau national font également partie de ces paysages reconnus. Cette approche socio-culturelle du paysage regroupe les trois phases identifiées par Yves Luginbühl : localisation des sites et paysages institutionnalisés ; identification des représentations iconographiques des paysages et identification des paysages d'intérêt local »

Réf. N°14 : Plan des Espaces Naturels et des Paysages du PNR Loire Anjou Touraine – MTD A et ADEL Consultants

Réf. N°15 : Conclusion du colloque organisé en décembre 2006 à l'occasion du centenaire de la loi 1906 sur la protection des paysages, retranscrite dans l'Editorial de Jacques ZEIMERT, Président de l'Association Sauvegarde de la Loire Angevine, dans sa Lettre d'information N°42 (déc. 2006). Celui-ci y rapporte les propos de l'intervention du Sénateur Yves DAUGE :

« Une politique de protection vigoureuse avec le classement, c'est bien, mais je m'inquiète pour les espaces non protégés, situés entre les grands sites, car ils se dégradent de plus en plus rapidement. Il va falloir faire quelque chose, il faut y réfléchir ». M. ZEIMERT souligne là qu'il s'agit d'une « parole de Sage qui ne peut laisser indifférent. Les communes, maîtresses de l'utilisation des sols, disposent d'une palette d'outils réglementaires suffisante pour gérer ces « paysages du quotidien » mais il faut la volonté politique de le faire. La Commission départementale des sites et paysages pourrait jouer ce rôle d'incitation »

Réf. N°16 : « Synthèse des réglementations » - François BACH - Revue « Sites & Monuments » - Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France – N°196 – jan – fév.-mars 2007 – p. 79

Réf. N°17 : « Impressions d'un acteur du Grenelle de l'Environnement » – Pierre GUY, Agronome retraité de l'INRA et représentant du réseau France Nature Environnement – Courrier de l'Environnement de l'INRA N°55 – février 2008 – pp. 108-109

Réf. N°18 : Présentation des indicateurs de suivi de la biodiversité proposés pour la métropole – Document de travail pour discussion - MEDAD/DNP/Cellule biodiversité - Décembre 2007
<http://www.naturefrance.fr/IMG/pdf/2007-indicateurs-metropole.pdf>

Réf. N°19 : Rapport de l'Agence Européenne de l'Environnement : « Espaces agricoles à haute valeur naturelle » (Lettre Evaluation - juillet 2004)

Réf. N°20 : Typologie paysagère de la vallée de la Loire - Alain MAZAS, paysagiste DPLG pour la DIREN Centre – 1999

Réf. N°21 : Recommandations du Conseil National de la Protection de la Nature concernant le rapport du GROUPE 2 du Grenelle de l'Environnement « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles » – 17 octobre 2007

Réf. N°22 CEMAGREF - Les Aménités des espaces ruraux : quels enjeux ?
<http://www.cemagref.fr/informations/Actualites/Actu/amenites/A/index.htm>

« Qui produit les services environnementaux dans les espaces ruraux ? Dans les questions d'actualité autour de l'évolution de l'agriculture, les agriculteurs sont couramment présentés comme fournissant des « services environnementaux » en lien avec le développement de nouvelles fonctions dans l'espace rural. Un nombre croissant de politiques publiques visent à rémunérer ces services qui méritent cependant un examen plus approfondi »

Réf. N°23 : Wikipédia – L'Encyclopédie libre
http://fr.wikipedia.org/wiki/Infrastructure_naturelle

« La notion d'infrastructure naturelle et très proche de celles de corridor biologique, de réseau écologique, d'infrastructure écologique ou d'infrastructure éco-paysagère.

- les fonctions remplies par les milieux essentiels qui constituent les infrastructures naturelles, qui découlent de leurs caractéristiques biogéographiques et fonctionnelles.
- les valeurs ou services gratuitement rendus par les infrastructures naturelles (ex : ressources agricoles, halieutiques, cynégétique, pharmacologiques, économiques et socio-culturelles, régulation climatique, hydrologiques et sanitaire, fourniture d'oxygène, épuration et cycle de l'eau, etc.

Comme son nom l'indique, elle évoque des structures, intégrées dans le paysage, et ayant une utilité fonctionnelle cruciale ou vitale, qui sont le produit de processus naturels. Elle sous-entend que - de la même manière que l'homme a besoin d'autoroutes, de routes, canaux, égouts, voies ferrées, réseaux hertziens, électriques et gaziers ou Internet qui sont autant d'infrastructures artificielles construites - les espèces au sein des écosystèmes ont besoin d'infrastructures naturelles pour se nourrir, se déplacer, se reproduire et évoluer. Ces infrastructures (Réseaux de zones humides et réseaux de forêts en particulier) lorsqu'elles fournissent des services aussi vitaux que la production de nourriture, d'eau et d'air respirable sont jugées au moins aussi importantes pour la gestion et l'aménagement du territoire que des équipements civils, et elles doivent restaurées et préservées.

La notion d'infrastructure naturelle a été introduite dans le vocabulaire administratif français en 1994 par le Rapport d'évaluation sur les politiques publiques en matière de zones humides écrit par le Préfet Paul Bernard après une évaluation menée de 1992 à 1994 qui a conclu que 50 % environ des zones humides françaises avaient disparu en 30 ans, en dépit de leur valeur inestimable au regard des services qu'elles rendaient, et en grande partie à cause des politiques publiques.»

Réf. N°24 : Inventaire du patrimoine du Pays de Gâtine-79 - Association Atemporelle

TABLEAU 1 : Tableau récapitulatif des sites de référence pour un « Porter à connaissance »

1. Sites protégés	Par mesures réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> - Au titre d'un texte international ou européen : Natura 2000, Zones humides d'importance internationale - Convention de Ramsar - Au titre d'un texte national : <ul style="list-style-type: none"> Culture : Sites Inscrits et Classés (au titre de la loi dite « loi Paysage » de 1906, modifiée le 2 mai 1930), Monuments Historiques, Secteurs sauvegardés, ZPPAUP... Nature : Réserves naturelles, Réserves biologiques domaniales, Arrêtés de Protection de Biotopes, Loi Littoral, Espaces Boisés Classés, Forêts de protection, Zones inconstructibles des Plans Locaux d'Urbanisme (Zones naturelles et forestières «N» et Zones agricoles «A» des PLU), mais aussi Zones agricoles protégées, Terrains classés AOC, Périmètres de protection des captages d'eau potable...
	Par mesures non réglementaires	<p>Acquisition, location, bail ou convention de gestion par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les Conseils Généraux (Sites naturels d'interprétation et ENS à gestion départementale, intercommunale ou communale...) - les Conservatoires Régionaux du patrimoine naturel et Conservatoire du littoral (Sites Loire Nature...) - les Associations de protection de la nature littoral (Sites L.P.O...) - l'Office National des Forêts et Fédérations chargées de la gestion des milieux aquatiques et de la faune sauvage...
2. Sites labellisés	«Patrimoine mondial UNESCO», «Parcs Naturels Régionaux», «Grands Sites», «Villes d'Art et d'Histoire», «Plus beaux villages de France», «Petites Cités de caractère», Sites «Fondation du Patrimoine», «Jardins remarquables», «Arbres remarquables de France», Zones AOC...	
3. Sites inventoriés	ZICO, ZNIEFF	
4. Sites bénéficiant d'une appropriation sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Lieux d'excursion touristiques, de promenades, fréquentation dominicale... - Références emblématiques : les images récurrentes dans l'illustration des ouvrages traitant de la région, les paysages qui sont régulièrement pris comme support de cartes postales... - Références légendaires : légendes locales, lieux de pèlerinage ou de fêtes locales... - Références artistiques et culturelles : représentations à travers les regards des peintres, évocations littéraires... (Cf. Réf. N°5) 	
5. Sites d'intérêt local	Sites naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures naturelles garantes du maintien de la biodiversité générale : habitats parfois mobiles d'oiseaux et autres faunes sauvages, stations botaniques locales, arbres remarquables, mails et arboretums...
		<ul style="list-style-type: none"> - Sites d'intérêt hydrographique, géomorphologique et géologique : résurgences et vallée sèches, cirques et défilés, sauts et cascades, rochers et chaos, grottes et falaises... - Sites d'intérêt archéologique : oppidums, buttes et mottes féodales, éperons barrés, tumulus, mégalithes...
	Sites culturels	<ul style="list-style-type: none"> - Trames vertes et bleues : <ul style="list-style-type: none"> Éléments naturels : Zones humides et ripisylves, méandres, îles et boires, noues, mares et fosses, marais et grèves, landes et boisements, pelouses terrasses, vallées alluviales, coteaux, buttes et puys, plateaux, vallons et talwegs, grottes et gouffres, cascades et sauts, falaises et rochers, zones dunaires... Résultats de l'action humaine : Réseaux bocagers, friches, milieux prairiaux et haies, espaces cultivés, vignes, talus routiers, bords de canaux, de wateringues, réseaux de fossés, voies ferrées, chemins, jardins, bandes enherbées, carrières, friches industrielles... - Religieux : Églises, chapelles, abbayes - Fortifiés : Mottes féodales, châteaux forts, remparts, châteaux - Domestiques : Demeures, logis, maisons, bâti rural - Industriels, agricoles et artisanaux : fermes, pigeonniers, granges, moulins à vents, tuileries, fours à chaux ou à chanvre - Hydrauliques : moulins à eau, ponts, biefs, gués, lavoirs, fontaines, puits, friches, levées, structures de pêcheries, ouvrages de navigation, quais, cales, péages fortifiés (d'après Réf. N°24)

TABLEAU 2 : Tableau prévisionnel des données et documents à valoriser

1. Programmes, plans d'actions, guides méthodologiques	Niveaux Européen et National	<p>Nature : Programme LIFE, Programme RAMSAR, stratégie nationale pour la biodiversité, Programme national de recherche sur les zones humides...</p> <p>Paysage Programme « Paysage et développement durable », Observatoire photographique des Paysages, Programme des atlas de paysages (Cf. Réf. N°12)</p> <p>Culture et Tourisme : Programme Patrimoines (Ministère de la Culture), Stratégie nationale pour la Biodiversité – Plan d'action tourisme 2008-2009 (Ministère du Tourisme)</p>
	Niveau Interrégional	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Loire Grandeur Nature, Programme Life Loire-Nature - Programmes et rapports d'activités des établissements publics, des services de l'Etat, des communes et leurs groupements...
	Niveau Régional et Local	<ul style="list-style-type: none"> - Plans de protection et de gestion liés aux espaces de haute valeur naturelle - Plans Paysages (ex : Pays de Vienne et Moulière-86- juillet 2007) - Programmes de développement (Programme Life « Nature & Territoires en Région Rhône-Alpes », Programme d'actions de gestion et de mise en valeur des paysages pour le Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire - CAUE-45 - 1999 ...) - Programmes d'aménagements urbains (architectes-paysagistes...)
2. Inventaires et cartographies	Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaires des Cours d'eau (ex : DDAF-37), Délimitation et annuaires des masses d'eau (DIREN de Bassin) - Inventaires des Zones Humides (IFEN, DDAF, Forum des Marais atlantiques...)
	Nature	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaires du patrimoine naturel : au sein du Système d'Information sur la Nature et les Paysages, réalisés par le Muséum National d'Histoire Naturelle, l'IFEN, les PNR, les Conservatoires, la LPO, les Associations, les Conseils généraux (ex : Carte des sites naturels majeurs de l'Anjou - 1996) - Inventaires des ZNIEFF (Muséum National d'Histoire Naturelle, DIREN ...), des ZICO (BirdLife International, DIREN...) - Cartographie des zones agricoles à haute valeur naturelle - Inventaire Forestier National (IFN)
	Paysage	<ul style="list-style-type: none"> - « Typologie paysagère de la vallée de la Loire » - Alain MAZAS - DIREN Centre - Atlas départementaux des paysages - Cartographies (Géoportail, BRGM, IGN, SANDRE, CARMEN...)
	Culture	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire général des Monuments et richesses artistiques (Base Mérimée...) - Atlas de l'Architecture et du Patrimoine - Inventaire des sites archéologiques - Inscriptions au Patrimoine mondial UNESCO
3. Ouvrages et infrastructures touristiques et/ou pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Guides de visite, fiches de découverte de sites, plans de sentiers : Conservatoires, LPO, Associations, Communes et leurs groupements - Littérature touristique régionale, départementale et locale (guides, revues...) - Panneaux / bornes pédagogiques et touristiques 	
4. Rapports d'études et de recherches appliquées	Etudes techniques et scientifiques	Hydrologie, géologie, paysage, écologie, biodiversité, botanique, agriculture, histoire, archéologie, art, architecture...
	Etats des lieux, mesures, recommandations et prospectives	Qualité des milieux et habitats (ONEMA), qualité des eaux (DIREN, Agence de l'Eau), débits et hauteurs d'eau (Banque Hydro, DIREN, Agence de l'Eau ...), protection contre les crues (Carte de vigilance "crues" nationale, Réseau Cristal, Portail Loire EPL...), Zones inondables (Atlas des zones inondables de la Vallée de la Loire), évolution du lit des rivières (SIEL)
	Etudes paysagères et environnementales	Etudes locales de caractérisation paysagère, notices et études d'impacts, enquêtes publiques
	Expérimentations-pilotes, opérations qualité de référence	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats des expérimentations-pilotes (Bassins versants expérimentaux, phytoremédiation dans les zones humides artificielles...) - Bilans des opérations agricoles innovantes (Ferti-Mieux, Irri-Mieux et Phyto-Mieux), des Contrats d'Agriculture Durable (CAD)... - Recueils méthodologiques (ex : "Vivre et faire vivre les paysages du Val de Loire - Comprendre, Gérer et construire notre cadre de vie" - 2004)
5. Schémas, chartes et contrats de développement	Gestion des territoires	Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Schémas Départementaux de Vocation piscicole, Schémas d'aménagement de carrière, Schémas de navigation (ex : Schéma d'orientation des navigations de loisirs en Loire « marines et ports de Loire », schémas départementaux de randonnées, Document de Gestion des Espaces Agricoles et Forestiers (ex. DDAF-37)
	Urbanisme	Carte communale, Plan local d'urbanisme (PLU) et Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), Schéma de cohérence territoriale (SCoT)
	Mise en valeur du Paysage	Chartes de Pays, Chartes agrément de PNR, Chartes paysagères (ex : PNR Brenne – 2005), Contrats (Contrats pour le paysage, Contrats paysages ruraux du Conseil Général Vendée-85...), Projet Paysages Mission Val de Loire - UNESCO